

Quelques questions concernant le DSE

Par **Morsula**, le **31/08/2007** à **13:11**

Bonjour,

J'ai fais quelques recherches sur le forum, mais ça ne répond pas à mes questions, donc je poste un nouveau sujet.

Les explications sur le site du Crous sont très claires :

[quote:23g429sl]Les demandes doivent être constituées entre le 15 janvier et le 30 avril[/quote:23g429sl]

Jusqu'ici d'accord, la date est clairement indiquée.

[quote:23g429sl]obligatoirement sur le site du CROUS de l'académie où vous êtes scolarisés, quelles que soient les études envisagées (vous pouvez établir 4 vœux maximum).[/quote:23g429sl]

C'est ici que ça me pose problème. Théoriquement je devrais faire ma demande de DSE sur le site du Crous de l'académie de Strasbourg, mais je souhaite faire mes études dans l'académie d'Orléans Tours. roll: not found or type unknown

[b:23g429sl]Est-ce que je dois faire ma demande de DSE sur le site du Crous d'Orléans Tours ou sur celui de Strasbourg ?[/b:23g429sl]

[quote:23g429sl] Avant de commencer la saisie, munissez vous de :

L'avis d'imposition sur les revenus 2005 de vos parents pour la rentrée 2007-2008[/quote:23g429sl]

Pas de problème particulier.

[quote:23g429sl]Votre numéro INE (qui figure sur votre carte d'étudiant) ou pour les lycéens votre numéro BEA (qui figure sur le document de confirmation du baccalauréat). Ce numéro est obligatoire pour la validation de votre dossier.[/quote:23g429sl]

Je note une petite incohérence ou alors je suis complètement à côté de la plaque. Je crois que le numéro INE est inscrit sur ma convocation pour l'épreuve anticipée de français que j'ai passé cette année (j'entre en terminale STG cette rentrée).

[b:23g429sl]Est-ce que je dois attendre le document de confirmation du baccalauréat

?[/b:23g429sl]

Concernant l'inscription administrative à l'université j'avais contacté l'université il y a quelques temps déjà et on m'a assuré qu'il n'y avait pas de problèmes particuliers quant aux formalités concernant le changement d'académie.

[quote:23g429sl]Bonjour,

Vous n'aurez pas de formalités particulières à effectuer l'année prochaine pour votre inscription. Il vous suffira d'accéder au site de l'Université de TOURS pour imprimer votre dossier et prendre un rendez-vous dès les résultats de votre baccalauréat. Vous pourrez reprendre contact avec nos services en mars 2008 au cas où des modifications interviendraient.

Avec mes salutations distinguées.

La Scolarité de l'UFR DROIT de TOURS.[/quote:23g429sl]

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mathou**, le **31/08/2007** à **13:53**

[quote="Morsula":kwsov8mc]Les demandes doivent être constituées entre le 15 janvier et le 30 avril[/quote:kwsov8mc]

En théorie au lycée et à mon époque, on remplissait notre liste de voeux (voeu n°1 pour la fac de machin dans l'académie de truc, bourse et logement), et le lycée se chargeait de saisir les demandes pour nous. Regarde s'ils ne vont pas faire pareil dans le tien.

Une fois que tu as envoyé tes voeux, tu recevras un courrier cartonné du CROUS qui récapitule tes voeux : on te demandera de le corriger si besoin est et de le renvoyer avec les documents annexes comme la déclaration d'imposition. Tu recevras une attribution conditionnelle en fin d'année, puis une attribution définitive pendant les vacances. Si tu fais une demande de logement, tu recevras aussi l'attribution conditionnelle, et tu devras envoyer ton accord et un chèque avant une date limite précisée sur le courrier, pour réserver.

[quote:kwsov8mc]obligatoirement sur le site du CROUS de l'académie où vous êtes scolarisés, quelles que soient les études envisagées (vous pouvez établir 4 voeux maximum).[/quote:kwsov8mc]

C'est normal, tu es scolarisé dans l'académie de Strasbourg, donc ce sont eux qui ont tous tes papiers et qui te connaissent. La demande doit leur être adressée à eux, et ils se chargeront de traiter le dossier. Comme tu vas changer d'académie, il y aura un transfert de DSE vers ta nouvelle académie une fois que tu y seras inscrit. Alors jusqu'à il y a deux ans, c'était à toi de demander le transfert de ton DSE : depuis 2006 il y a un fichier central national et ça se fait automatiquement, mais à ta place j'enverrai quand même un mail à ton CROUS pour demander comment ça se passe... j'ai changé d'académie trois fois, c'est l'expérience

qui parle

:lol:

Image not found or type unknown

[quote:kwsov8mc]Votre numéro INE (qui figure sur votre carte d'étudiant) ou pour les lycéens votre numéro BEA (qui figure sur le document de confirmation du baccalauréat). Ce numéro est obligatoire pour la validation de votre dossier.[/quote:kwsov8mc]

Euh, il me semble que le numéro BEA est celui qui figure sur ta convocation au bac, c'est celui que tu inscris dans le cartouche d'identification sur les feuilles d'examen. Donc ça doit être celui de ta convocation aux épreuves de français. Dans le doute passe à ta scolarité pour demander, mais normalement en classe ils vous informeront dessus.

[quote:kwsov8mc]Bonjour,

Vous n'aurez pas de formalités particulières à effectuer l'année prochaine pour votre inscription. Il vous suffira d'accéder au site de l'Université de TOURS pour imprimer votre dossier et prendre un rendez-vous dès les résultats de votre baccalauréat. Vous pourrez reprendre contact avec nos services en mars 2008 au cas où des modifications interviendraient.

Avec mes salutations distinguées.

La Scolarité de l'UFR DROIT de TOURS.[/quote:kwsov8mc]

Comme tu rentres en première année de fac, il n'y a pas de démarches à faire : pour t'inscrire à la fac il faut avoir le bac (ou si tu ne l'as pas, t'inscrire en capacité). Après c'est comme faire ses courses : tu imprimes le dossier de la fac, tu le remplis, tu choisis ta mutuelle, tu prends rendez-vous avec tes papiers pour apporter ton dossier et tu fais la queue pour leur donner. Eux vont l'enregistrer et t'envoyer tes papiers d'inscription pédagogique (les matières que tu choisiras, feuille que tu donneras à la scolarité pour être enregistré dans les TD), ta carte d'étudiant (si elle n'est pas en papier ils te l'enverront, si elle est en papier ils l'imprimeront).

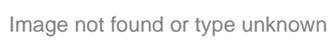
Contrairement à ceux qui effectuent des transferts de fac en cours de cursus, tu n'as pas à demander l'accord de ton doyen pour changer de fac, donc pas de démarches administratives.

:)

J'espère que c'est un peu plus clair 

Par **Morsula**, le **31/08/2007** à **14:06**

:))

Oui, beaucoup plus, merci 

De toutes manières je compte attendre les premières indications concernant l'orientation dans le sup' de la part du lycée. C'est juste que ça me préoccupe plus car je veux faire mes études dans une autre académie.

D'ailleurs j'espère qu'ils ne vont pas me bombarder de questions, normalement ça ne devrait pas puisqu'on m'assure que l'inscription à l'université est libre, mais je veux spécifiquement Tours pour plusieurs raisons : 1/ les formations proposés m'intéressent (préparation aux concours) 2/ la réputation "difficile" de Strasbourg (mais en outre j'ai pas mauvais jugement sur la fac de droit de Strasbourg, l'administration est très sympa puisqu'eux au moins répondent à mon courrier et prennent la peine de m'envoyer de la documentation) 3/ la raison officieuse, je veux rejoindre une personne à Tours :-3

Par **mathou**, le **31/08/2007** à **14:28**

J'avais à peu près les mêmes raisons pour changer de fac, en remplaçant la dureté de la fac

par des raisons de santé Image not found or type unknown

Du moment que tu paies les droits d'inscription, ils ne t'empêcheront pas de t'inscrire. De toute façon, tu fais ce que tu veux, si tu désires aller dans une autre fac tu peux. Et si on :wink:

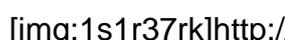
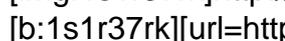
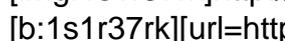
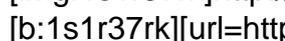
t'embête, sors ton plus beau discours sur le cursus, il est déjà bien étoffé et convaincant Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **31/08/2007** à **16:39**

Ce numéro INE m'intrigue quand même. Bon c'est pas pour me la péter, d'ailleurs y'a pas de quoi, depuis trois ans maintenant je suis le moins glandeur d'une classe de glandeurs (dans certains cours, notamment l'éco-droit que les élèves adorent boycotter c'est assez pénible de suivre correctement le cours, mais bon passons)

 <http://www.pixenli.com/images/mini/1188569984034599800.jpg> 
 <http://www.pixenli.com/image1188569984034599800.html>  Voir
l'image en grand [/url:1s1r37rk](http://www.pixenli.com/image1188569984034599800.html) 

Sur mon relevé de notes du français du bac il y a un numéro INE dans le coin inférieur à droite.

 <http://www.pixenli.com/images/mini/1188570051019612500.jpg> 
 <http://www.pixenli.com/image1188570051019612500.html>  Voir
l'image en grand [/url:1s1r37rk](http://www.pixenli.com/image1188570051019612500.html) 

Sur mon relevé de notes du BEP on retrouve le même numéro dans l'en-tête.

Mais bon, je verrais bien à la rentrée, ils ne sauront tarder à nous bombarder d'informations et

nous obliger à aller à diverses portes ouvertes et journées d'informations étudiantes.[/url][url]

Par **mathou**, le **31/08/2007** à **18:23**

J'ai vérifié sur mes papiers du bac, il y a marqué BEA et le numéro est le même que mon INE actuel : donc le tien est l'INE que tu auras sur ta carte d'étudiant.

Après vérification :

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2142>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/INE>

Le BEA concerne les élèves du secondaire l'INE est le BEA des études supérieures. C'est le même numéro qui identifie l'élève et qui se compose de clefs comme le numéro de Sécu.

Ne t'en fais pas, si tu travailles sérieusement ça ira. Mais en seconde j'étais dans une classe de glandeurs et travailler dans une ambiance comme ça...

Une matière m'intrigue : éducation esthétique, ça veut dire dessin ?

Par **amphi-bien**, le **31/08/2007** à **18:41**

:))

jolie pirouette forumique pour nous montrer tes bonnes notes Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **31/08/2007** à **18:46**

:P

:lol:

Roh, j'aurais un scanner, je vous aurais posté les miennes aussi Image not found or type unknown

En même temps on est sûr qu'on parle de la même partie de la feuille comme ça, et pas d'un chiffre au hasard.

Par **Morsula**, le **31/08/2007** à **19:01**

[quote="mathou":11pnup9u]Une matière m'intrigue : éducation esthétique, ça veut dire dessin ?[/quote:11pnup9u]

Oui, un peu comme l'art plastique du collège.

:))

Bon, au moins je pense qu'on est fixé sur l'INE maintenant Image not found or type unknown

[quote="amphi-bien":11pnup9u]jolie pirouette forumique pour nous montrer tes bonnes notes

Image not found or type unknown[/quote:11pnup9u]

:wink:

Je reste critique sur moi-même, on peut toujours mieux faire Image not found or type unknown

[size=75:11pnup9u]Mais en section professionnelle les notes ne reflètent pas forcément les réelles capacités de l'élève et me concernant je ne dis pas ça au sens mélioratif, au contraire puisque la théorie en BEP ou bac pro est plus légère que celle qu'on enseigne en section générale et technique.[/size:11pnup9u]

Bref, je sais que l'entrée à l'université ne sera pas facile mais au moins je m'y prépare moralement en ayant décidé de faire un parcours à la diagonale et progressif "pro > technique > général".

[b:11pnup9u]Edit :[/b:11pnup9u]

Héhé, j'ai essayé de faire un petit comparatif (sous réserve d'erreurs éventuelles) entre la Licence d'Adminstration Publique de Strasbourg et celle de Tours.

LAP Strasbourg

492 heures de cours

Coût de la formation : 398.07€ (dont 30€ de frais de dossier)

120 places

LAP Tours

502 heures de cours

Coût de la formation : ?€ (dont 15€ de frais de dossier)

45 places - Mémoire à faire

Par **mathou**, le **03/09/2007** à **13:25**

:shock:

Y a une sacrée différence d'effectifs Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **03/09/2007** à **13:32**

Je me demande si à Tours ils ont aussi la bourse de service public. Je sais qu'on peut recevoir cette bourse (mais est-elle complémentaire ? je n'en sais rien...) mais il faut s'engager à passer un ou des concours.

Par **Morsula**, le **14/09/2007** à **20:38**

Bonsoir,

J'ai mailé le CROUS de Strasbourg pour savoir comment ça se passe pour le DSE, le transfert n'est pas automatique donc je suppose qu'il faut faire une demande par courrier.

[quote:2fcymx6x]Monsieur,

La demande de constitution d'un DSE se fait le site du Crous. Ce sera à vous de demander au CROUS DE STRASBOURG d'effectuer le transfert de votre dossier au CROUS de ORLEANS- TOURS.

Cordialement[/quote:2fcymx6x]